

La loi reconnaît et impose la protection de vos données à caractère personnel.

Le Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD), dont les dispositions sont entrées en vigueur le 25 Mai 2018, **renforce les droits des individus concernant la protection de leurs données personnelles et responsabilise les acteurs du traitement de ces données.**

Parmi ces données personnelles, certaines sont considérées comme sensibles, telles que les données de santé, et doivent par conséquent faire l'objet d'une **protection et d'une confidentialité accentuée.**

Afin de vous apporter la meilleure qualité de prise en soins possible, les professionnels que vous rencontrez au sein de la Maison du Parc collectent et traitent, dans le cadre de l'accomplissement de leurs missions, certaines de vos données personnelles pour lesquelles ils sont tenus au **secret professionnel**. Vos données de santé sont consignées dans votre dossier patient informatisé et sous format papier, également couverts par le secret professionnel.

La loi vous concède des **droits relatifs à la protection de vos données, que vous pouvez exercer à tout moment :**

- Accéder à votre dossier et en obtenir une copie,
- Compléter les informations y figurant,
- Demander la rectification des informations inexactes,
- Demander leur effacement dès lors que celles-ci ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées et à l'expiration du délai légal de conservation de votre dossier médical (20 ans),
- Le droit à la portabilité de vos données (possibilité de récupérer une partie des données dans un format ouvert et lisible par machine)

Nous mettons en place les mesures nécessaires, notamment au plan de la sécurité informatique, pour satisfaire à la réglementation applicable à la protection de vos données personnelles.

Nous avons nommé, auprès de la CNIL*, un **Délégué à la Protection Données (DPD ou DPO)**. Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations et pour toutes questions relatives à vos données personnelles, n'hésitez pas à le contacter par mail : dpo@groupeDuparc.fr

*CNIL: *Commission Nationale Informatique et Libertés*